



Montceaux, le 13 novembre 2018

Direction Départementale des Territoires de l'Ain
Service ADS

23 rue Bourgmayer – CS 90410
01 000 BOURG-EN-BRESSE

Affaire suivie dans vos services par Wilfried DUCRET

Objet : Avis du syndicat mixte Val de Saône-Dombes sur un projet de construction d'une centrale photovoltaïque à Saint Didier sur Chalaronne - PC 001 348 16 V0047

Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque à Saint Didier sur Chalaronne – aux Echudes – pour avis et je vous en remercie. Le projet prévoit l'installation de 13 458m² de panneaux solaires sur un site d'une surface totale de 3,19 hectares.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes précise que « *les documents d'urbanisme pourront recommander l'utilisation d'énergies renouvelables pour l'approvisionnement énergétique des constructions neuves [panneaux solaires...] sous réserve de la protection des sites et des paysages* ».

Le projet se situe entre deux cours d'eau repérés dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) – le SCoT de 2006 est en cours de révision et n'intègre pas encore ses dispositions. Les espaces perméables liés aux milieux aquatiques de la trame bleue doivent être considérés « *comme des espaces de vigilance* » et les collectivités « *s'assurent que la vocation des sols et/ou les projets situés dans ces espaces perméables ne remettent pas en cause la fonctionnalité de la trame bleue* ». L'autorité environnementale a mis en évidence la pertinence du projet au regard de l'étude d'impact.

Le site est en partie aménagé et le projet permet de ne pas laisser un terrain en friche. Cette requalification s'inscrit également dans une mesure du SRCE visant à accompagner le développement des énergies renouvelables pour concilier leur développement avec la biodiversité : « *Le développement des énergies renouvelables doit se faire dans une logique d'économie et de bonne gestion de l'espace, en évitant de détruire de nouveaux espaces naturels et agricoles et en réutilisant les espaces artificialisés existants (friches industrielles abandonnées, utilisation des toitures de grands bâtiments tertiaires [...]).* ».

Compte tenu de ces éléments, le syndicat mixte Val de Saône-Dombes se prononce favorablement sur le projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Jean-Claude DESCHIZEAUX

